

Compétition du 14 avril 2018 à Chartres-Fontenay

Règles locales

Toutes les **règles locales permanentes** (page 5 du Vadémécum 2018), notamment « on place la balle sur toute partie tondu ras ».

Sur un green, toute balle, ou marque balle, **déplacée accidentellement par un joueur** doit être replacée **sans pénalité**. Si la balle est **déplacée par une cause naturelle**, elle doit être jouée telle qu'elle repose, sans remplacement, ni pénalité.

Le **practice**, à droite du trou n° 1, est **hors-limite**.

Au **trou n° 4**, le fossé derrière le green est **hors-limite**. Quand on joue ce trou, il y a un **hors-limite interne** à droite, **matérialisé par des piquets verts et blancs**.

Quand on joue le **trou n° 5**, ces **piquets verts et blancs** sont des **obstructions inamovibles** (pas de hors-limite interne).

Aux **trous n° 2 et 5**, l'**obstacle d'eau se prolonge à l'infini** côté opposé au fair-way. Il est interdit de jouer la balle dans les bois, **drop obligatoire**.

Les **chemins et passages dénudés contigus aux différents ponts** sont des **obstructions inamovibles**.

Les **cuvettes aux pieds des arbres** et leurs **bordures de terre** sont des **terrains en réparation**.

Les **jeunes arbres et arbustes** (haubanés ou non) sont des **obstructions inamovibles**.

Temps de jeu

Le jeu lent est un reproche qui nous est régulièrement fait par les golfs et certains nous refusent l'accès à leur parcours pour ce motif. Il vous est donc demandé de tout faire pour **coller (ou recoller) à la partie qui vous précède**.

Vous êtes aussi invités à **pratiquer le « Ready Golf »**, ce qui devrait améliorer le temps de jeu.

Je vous souhaite un bon parcours et le meilleur score possible.

Jean-Louis GRASSI
Délégué Régional du Golf d'Entreprises

